



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/33

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 08 avril 2013*

*L'an deux mille treize et le huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 29 mars 2013.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 12 votants : 12*

*Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*

***Présents : M. MAURIN – VOLLE – TESTON – VERNET – CORNET – CROZIER – SALA – JOLLIVET – BOUAZZA – HILAIRE – BEUGNET – AUZAS.***

***Absents : M. DELAUZUN – FIALON.***

*Mme Nathalie SALA a été élu secrétaire.*

**Objet : Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2013.**

Parallèlement au vote du budget primitif 2013 du budget principal,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 % pour atteindre le produit de fiscalité attendu de 441 383 € comme suite :

NATURE	TAUX 2012	PROPOSITION 2013
Taxe Habitation	12.53 %	12.66 %
Taxe Foncière Bâti	18.72 %	18.91 %
Taxe Foncière Non Bâti	84.94 %	84.94 %

.../...

*MP*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 comme suite :

- \* Taux d'habitation : 12.66 %
- \* Taxe Foncière bâti : 18.91 %
- \* Taxe Foncière Non bâti : 84.94 %

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 08 avril 2013.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 09 avril 2013  
Le Maire,  
Pierre MAURIN.

